

# Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2024

**PRESENTS** : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

**ABSENTS** :

**EXCUSES** : MATHIEU Catherine – Gérald GIBAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Virginie MONTES

## Le conseil municipal approuve la séance du 20 décembre 2023

### Ordre du jour :

#### - Signature des accords de résilience

Monsieur le Maire explique que suite au manque d'eau potable de ces dernières années, l'Agence de l'eau a décidé d'aider les communes à améliorer leur réseau d'eau potable par l'accord de subvention dans le cadre des accords de résilience signés entre l'Agence de l'eau, la communauté de communes et les communes.

Pour la commune de Saint Front, cette subvention aidera à financer la réfection du captage de Matarél. Les travaux devraient durer un mois environ et se feront au printemps 2025.

#### - Subvention Ogec - forfait communal

L'Ogec qui gère l'école de Saint Front a du mal à équilibrer son budget. Pour l'année 2023, elle a un déficit de 8 700 € qui s'explique par la baisse des effectifs et par la hausse des coûts de fonctionnement. Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Ogec de 8000 € et d'augmenter le forfait communal qui sera fixé lors du vote du budget.

#### - Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Lors de la réunion du 24 novembre, le conseil municipal avait décidé d'accorder une prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux. Suite à l'avis favorable du comité social territorial, cette prime sera versée aux agents communaux en mars.

#### - Investissements 2024

En vue de la préparation des budgets 2024, le conseil municipal a élaboré une liste des investissements à réaliser en 2024. Pour cela, des devis vont être demandés et les investissements à faire seront approuvés lors du vote du budget. Voici les travaux prévus :

Achat de l'immeuble de l'Opac, travaux de voirie communale et réfection du pont de Jucq,

Changement des fenêtres des gîtes, achat de jeux pour le jardin public, réfection du grillage de la MAM et achat d'un bac à sable, réfection de fossés, réalisation d'une petite piste forestière dans le Devez, isolation du pignon du centre d'accueil et réalisation d'une fresque, achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes, permis d'aménager pour le lotissement Charigou 3, participation au financement de la maison de santé de Fay sur Lignon, remplacement de la chaudière gaz et de l'alarme incendie du centre d'accueil, fin du diagnostic des réseaux d'eau et d'assainissement, réfection du captage de Matarél, fin des travaux d'adduction d'eau du Bois de la Batie jusqu'au Ranchet, réfection de la station d'épuration.

Pour certains de ces investissements, des subventions seront demandées.

- **Achat immeuble OPAC**

Monsieur le Maire fait un point sur l'achat de l'immeuble de l'OPAC (maison Montès). En effet, suite à la décision d'achat de cet immeuble, l'Opac a dû faire établir un Diagnostic de Performance Energétique de cet immeuble qui s'est avéré mauvais. Pour pouvoir vendre, l'opac doit donc faire des travaux sur les deux appartements du rez de chaussée à savoir l'installation de pompes à chaleur ce qui va entraîner une plus-value. Le conseil municipal a donc proposé un prix d'achat de 170 000 € qui a été accepté par l'Opac. L'acquisition de l'immeuble se fera dès que les travaux auront été faits par l'Opac et sera ensuite revendu aux futurs acquéreurs après réalisation du règlement de copropriété. Tout cela devrait être réalisé courant 2024.

A noter que les 2 derniers appartements restants vont être visités dans les prochains jours par de potentiels acquéreurs.

- **Approbation de la modification des statuts de la Comcom**

Le conseil communautaire lors de sa séance du 7 décembre 2023 a décidé de restituer aux communes les compétences suivantes :

- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Création et entretien des aires naturelles et de loisirs.

Le conseil municipal approuve cette modification.

- **Assurance statutaire**

L'assurance statutaire couvre les risques financiers découlant de la protection statutaire des agents de la commune en cas de décès, d'invalidité... Le contrat actuel se termine fin 2024. Le centre de gestion dont dépend la commune souhaite réaliser un appel d'offres groupé pour bénéficier de prix plus avantageux. Le conseil municipal donne son accord.

- **Délaissé routier appartenant au Département**

Le Département possède un terrain (ancienne route départementale) dans la déviation qu'il souhaite restituer à la commune. De plus, le Département souhaite acheter à Mr ARSAC le terrain sur lequel passe la route départementale (la déviation) afin de régulariser les choses.

La commune souhaite également acheter à Mr ARSAC la parcelle 109 située à côté du délaissé routier appartenant au Département. Le conseil municipal donne son accord.

- **Station d'épuration**

Suite au diagnostic réalisé sur les réseaux d'assainissement de la commune, il s'avère que la station d'épuration ne répond plus aux normes actuelles. Aussi une réfection totale est à envisager, d'autant que la commune fait partie des communes prioritaires pour obtenir des subventions. Le coût des travaux serait d'environ 450 000 € et seraient réalisés sur 2024 et 2025. Et ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 70 %. Une étude est en cours de réalisation pour ce projet.

- **Droit de préemption**

La commune vient de recevoir un droit de préemption concernant la vente de la maison et des terrains de Mme Morel Marie-Thérèse. Le conseil municipal n'utilise pas son droit de préemption.

- **Pylône téléphonie mobile Machabert**

Afin d'améliorer la couverture mobile de la commune, le programme New Deal mené par le Département et la préfecture, souhaite implanter une antenne-relais vers Machabert pour couvrir les secteurs de Machabert, Cancoules et Soleilhac. C'est Orange qui a été retenu pour réaliser ces travaux dans un délai maximum de 24 mois. Le site d'implantation est à définir.

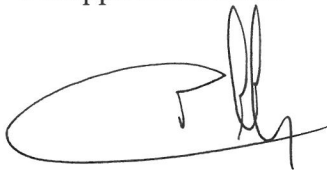
- **ONF**

L'ONF va réaliser des coupes de bois sur les secteurs de Roffiac et des côtes de la Gagne courant 2024. Ces coupes devraient rapporter environ 60 000 € à la commune.

- **PLUI**

Le PLUI a été validé et accepté par toutes les communes de la communauté de communes le 15 février dernier. Il est donc applicable à compter de cette date. Les droits de préemption restent de la compétence des communes.

Le Maire  
Philippe DELABRE



La secrétaire de séance  
Virginie MONTES